

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

**DEP COMPTABILITÉ
5231**

AIDE-MÉMOIRE

461-204 Déclaration de revenus

ProFile 2022

Gardez-moi précieusement!
Je peux vous être utile au travail...

Giovanni De Lutio

Groupe GD

Aucune partie de ce guide ne peut être reproduite, enregistrée ou retransmise sous aucune forme que ce soit, ni par aucun procédé électronique, photographique ou autre sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

ISBN 978-2-925280-21-7

Droits d'auteur 2023

**Groupe GD inc.
505, rue Fortin
Sherbrooke (Québec) J1E 2Z1
Téléphone : 819 566-2015
Télécopieur : 819 562-9967
Site Internet : www.groupegd.com
Courriel : info@groupegd.com**

Dépôt légal

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
Bibliothèque et Archives Canada, 2023**

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE REVENUS MANUELLE

Dates limites.....	7
Étapes à suivre pour produire une déclaration	7
Ordre des documents à envoyer.....	7
Définitions.....	8
Site Internet des gouvernements	9
Démarche générale d’une déclaration de revenus.....	9
Types de revenus.....	10
Emploi	10
Retraite	10
Intérêts, Placement et Dividendes.....	10
REER.....	10
Assurance-emploi	11
CNESST / Assistance sociale	11
SAAQ	11
Fiducie	11
RQAP	11
Revenus d’entreprise	11
Autres feuillets et relevés.....	12
Frais de scolarité.....	12
Crédit d’impôt relatif à un fonds de travailleurs (FTQ / Fondation)	12
Frais de garde d’enfants.....	12
Versements anticipés de crédit d’impôt.....	12
Reçus - Déductions	13
REER/PPAC	13
Cotisation syndicale ou professionnelle	13
Pension alimentaire.....	13
Frais financiers et Frais d’intérêt.....	13
Déduction pour travailleur.....	13
Reçus – Crédits d’impôt.....	14
Frais médicaux.....	14
Frais médicaux des PAC.....	14
Activités de aînés.....	14
Activités physiques et artistiques des enfants.....	14
Achat d’une habitation.....	15
Intérêts payés sur prêt étudiant	15
Dons.....	15
Abonnement aux nouvelles numériques	15
Contribution politique.....	15

Fournitures scolaires d'éducateur	15
Prime au travail.....	16
Maintien à domicile des aînés.....	16
Bouclier fiscal.....	16
Soutien aux aînés	16
Acomptes provisionnels.....	16
Situation du contribuable	17
Seule	17
Âge (65 ans et +)	17
Époux ou conjoint de fait à charge	17
PAC admissible	17
Pension	17
Handicap.....	18
Transfert entre époux / conjoint de fait.....	18
Enfants mineurs aux études postsecondaires.....	18
Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires	18
Autres personnes à charge	18
Personne aidante.....	18
DAS	19
Employés	19
Travail indépendant	20
Feuille de route #1	21
Feuille de route #2.....	22
Déclaration de revenus fédérale (T1).....	23
Déclaration de revenus provinciale (TP1)	29

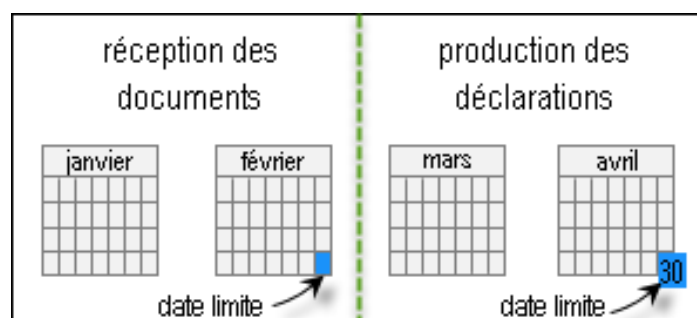
TABLE DES MATIÈRES

ProFile 2022

Principales icônes de la barre d'outils.....	33
Caractéristiques du logiciel ProFile	34
Principales sections de la fenêtre Informations.....	35
Boutons importants	37
Explorateur de formulaires	38
Cotisation au Régime d'assurance médicaments du Québec	38
Frais médicaux	39
Comment remplir les cases	40
Résumé.....	41

Les **lois de l'impôt** sont modifiées **chaque année** selon le budget fédéral et du Québec, il faut donc lire attentivement, à toutes les années, les principales **modifications** qui figurent au tout début des guides généraux d'impôt publiés.

Dates limites



Étapes à suivre pour produire une déclaration

- Rassemblement des pièces justificatives

Le contribuable doit conserver tous ses documents pour une période minimale de **6 ans**.

- Production de la déclaration

Normalement, c'est la personne dont le revenu est le plus élevé qui réclame les crédits d'impôt pour le ménage afin de réduire le plus possible son impôt à payer.

- Envoi de la déclaration

Ordre des documents à envoyer

Fédéral	Poste	À insérer entre les pages 4 et 5 de la T1 : - Feuilles - certains reçus (REER, intérêts payés sur prêt étudiant, contri. politique) - Annexes - Formulaires
	Internet	- T1 - Annexes - Formulaires aucune pièce justificative (sur demande du gouvernement seulement)
Provincial	Poste et Internet	À insérer entre les pages 3 et 4 de la TP1 : - Annexes - Formulaires aucune pièce justificative (sur demande du gouvernement seulement)

Définitions

Imposable : montant sur lequel des impôts sont à payer

Déductible : montant (habituellement une dépense) que l'on peut déduire du revenu qui servira à calculer l'impôt

Crédit d'impôt : montant alloué afin de diminuer l'impôt sur le revenu

RPA : *régime de pension agréé* : régime de retraite mis en place par l'employeur

REER : *régime enregistré d'épargne-retraite* : argent placé en vue de la retraite sur lequel aucun impôt n'est à payer jusqu'au moment du retrait

RPAC : *régime de pension agréé collectif* : régime de retraite pour les travailleurs indépendants et les particuliers dont le milieu de travail n'offre pas de régime de pension. L'employeur peut y participer. Les modalités de placement sont semblables à celles du REER.

RVER : *régime volontaire d'épargne-retraite* : équivalent du RPAC au provincial

RAP : *régime d'accession à la propriété* : somme d'argent retirée du REER pour acheter une résidence principale; le montant retiré doit être remboursé dans le REER

REEP : *régime d'encouragement à l'éducation permanente* : somme d'argent retirée du REER pour couvrir les frais d'études. Cet argent doit être remboursé dans le REER

Conjoint de fait : Personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent maritalement ensemble depuis au moins douze mois consécutifs ou qui sont les parents du même enfant ou qui ont la garde du même enfant. Elles sont toujours considérées en union de fait si, au cours de l'année, elles n'ont pas vécu ensemble pendant une ou des périodes de moins de 90 jours.

Personne à charge : Personne âgée de plus de 18 ans, autre que le conjoint, qui est liée (par le sang, le mariage ou l'adoption) à celle qui subvient à ses besoins; la personne à charge doit avoir habité avec elle ou être atteinte d'une déficience.

Enfant à charge : Il est âgé de 18 ans et moins ou de plus de 18 ans et étudie à temps plein. Dans ce dernier cas, l'enfant à charge doit avoir habité avec le parent qui a subvenu à ses besoins au cours de l'année ou être atteint d'une déficience.

Site Internet des gouvernements



Agence du revenu du Canada

www.canada.ca/fr/agence-revenu

Revenu Québec

www.revenuquebec.ca

Démarche générale d'une déclaration de revenus

	revenu total
-	déductions
	revenu net
-	autres déductions et montants non imposables
	revenu imposable
x	% d'impôt applicable
	impôt à payer
-	crédit d'impôt
-	montants déjà déboursés
	remboursement ou solde dû

Types de revenus

Emploi

Fédéral (feuillet)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4	10100	RL-1	101
Case 85 (Autres renseignements) : contribution de l' employé à l'assurance privée		Case 235 (Renseign. complémentaires) : contribution de l' employé à l'assurance privée Case J : contribution de l' employeur à l'ass. privée	

Retraite

Fédéral (feuillet)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4A : pension	11500	RL-2	122
T4A(P) : RRQ	11400	RL-2	119
T4RIF : FERR	11500	RL-2	122
T4A(OAS) : S.V.	11300		114

Intérêts, Placement et Dividendes



Fédéral (feuillet)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T5	12000 (div.) 12100 (int.+plac.)	RL-3	128 (div.) 130 (int.+plac.)

REER

Fédéral (feuillet)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4RSP	12900	RL-2	122
	Inclure les \$ de RAP/REEP non remboursés		

⇒ Les montants de RAP / REEP non remboursés seront inclus à la ligne 154 au provincial

Assurance-emploi

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4E	11900		111

CNESST / Assistance sociale

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T5007	14400 / 14500	RL-5	147 / 148

⇒ Si le bénéficiaire des prestations d'assistance sociale vit avec son conjoint, le montant reçu sera inscrit dans la déclaration de la personne possédant le revenu le plus élevé (ligne 23600).

SAAQ

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
		RL-5	148

Fiducie

annexe 3	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1	annexe G
	T3	12700	RL-16	139	

RQAP

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4E	11900	RL-6	110

Revenus d'entreprise

formulaire T2125	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1	formulaire TP-80
		13500 à 14300		164	

annexe L

Autres feuillets et relevés

Frais de scolarité

annexe 11	Fédéral (feuillet)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1	annexe T
	T2202	32300		398	

⇒ Au fédéral, le montant des frais de scolarité peut être reporté ou transféré (max : 5 000 \$) à un parent (ligne 32400). Les crédits inutilisés d'une année ne peuvent pas faire l'objet d'un transfert à un parent dans une autre année.

⇒ Au provincial, le montant des frais de scolarité peut être transféré à un parent (ligne 398.1)

annexe
A

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (FTQ / Fondation)

Fédéral (feuillet)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1
	41300 / 41400	RL-10	424
	crédit de 15 %	dép. max : 5 000 \$	crédit de : FTQ : 15 % Fondation : 15 %

⇒ Le montant de la cotisation est aussi inclus dans les REER.

Frais de garde d'enfants

Garderies subventionnées (8,70 \$/j) : pas droit au crédit d'impôt au provincial (col. D du RL-24)

Garderies non subventionnées : droit au crédit d'impôt au provincial (colonne E du RL-24)

formulaire T778	Fédéral (feuillet)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1	annexe C
	reçus	21400	RL-24	455	
	La personne qui demande la déduction au fédéral est celle dont le revenu net est le <u>moins</u> élevé.		La personne qui demande la déduction au provincial devrait être celle dont le revenu net est le <u>plus</u> élevé.		

Versements anticipés de crédit d'impôt

(prime au travail, frais de garde d'enfants, maintien à domicile des aînés, personne aidante)

Fédéral (feuillet)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
		RL-19	441

Reçus - Déductions

REER/RPAC

annexe 7	ligne de la T1	ligne de la TP1
	20800	214

Cotisation syndicale ou professionnelle

T4 case 44	ligne de la T1	ligne de la TP1	RL-1 case F
	21200	397	
	crédit : 10 % de la cot.		

Pension alimentaire

ligne de la T1	ligne de la TP1
Payée	
22000	225
Reçue	
12800	142

grille de calculs

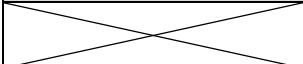
⇒ Seule la pension payée exclusivement au profit de l'ex-conjoint peut être déduite ici

Frais financiers et Frais d'intérêt

(frais de gestion, honoraire d'un conseiller, intérêts payés pour emprunter en vue d'un placement)

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1
	22100	231

Déduction pour travailleur

ligne de la T1	ligne de la TP1
	201
6 % du revenu max : 1 235 \$	

grille de calculs

Reçus – Crédits d'impôt

Frais médicaux

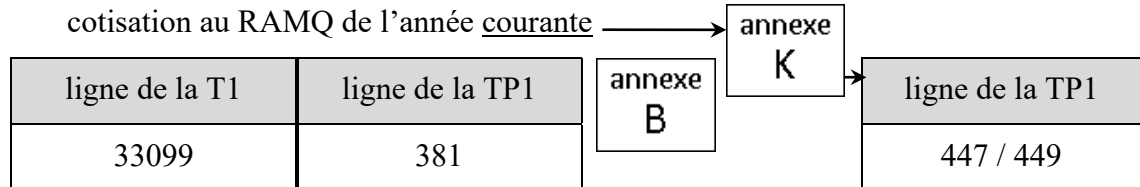
au fédéral : cotisation de l'employé à l'assurance privée (case 85 du T4)

cotisation au RAMQ de l'année dernière

au provincial : cotisation de l'employé à l'assurance privée (case 235 du RL-1)

cotisation de l'employeur à l'assurance privée (case J du RL-1)

cotisation au RAMQ de l'année courante



⇒ Réclamer dans la déclaration du contribuable ayant le revenu net le moins élevé.

⇒ Attention aux montants remboursés par les assurances, si applicable.

⇒ Un contribuable qui participe à un régime privé doit en faire bénéficier son conjoint.

Frais médicaux des PAC



ligne de la T1	ligne de la TP1
33199	381

ne pas inclure la cotisation au RAMQ

Activités de aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1
	462 (code 28)

conditionnel au revenu
20 % des frais
crédit max : 40 \$

Activités physiques et artistiques des enfants

ligne de la T1	ligne de la TP1
	462 (code 25)



entre 6-17 ans
conditionnel au revenu
20 % des frais
dépense max : 500 \$

Achat d'une habitation

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-752.HA
31270	396	
10 000 \$	crédit max : 1 500 \$	

Intérêts payés sur prêt étudiant

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe M
31900	385	

Dons

annexe 9	ligne de la T1	ligne de la TP1	grille de calculs
	34900	393 / 395	

⇒ Réclamer les dons dans la déclaration du conjoint possédant le revenu le plus élevé.

Abonnement aux nouvelles numériques

ligne de la T1	ligne de la TP1
31350	
max : 500 \$	

Contribution politique

feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	grille de calculs
	Fédérale	Municipale	
	40900 / 41000	414	
	crédit max : 650 \$	crédit max : 155 \$	

Fournitures scolaires d'educateur

ligne de la T1	ligne de la TP1
46900	
25 % des frais dép. max : 1 000 \$	

Prime au travail

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe P
	456	
conditionnel		

Maintien à domicile des aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe J
	458	
crédit : 36 % des dépenses		

Bouclier fiscal

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-1029.BF
	460	

⇒ Si reçu le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants ou pour la prime au travail

⇒ Condition : que le revenu net du ménage 2022 > 2021

Soutien aux aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-1029.SA
	463	

Acomptes provisionnels

ligne de la T1	ligne de la TP1
47600	453

Situation du contribuable

Seule

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	361	
1 850 \$		

⇒ Le contribuable doit avoir été seul **toute** l'année (ne pas tenir compte des enfants à charge)

Âge (65 ans et +)

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	30100	361	
max : 7 898 \$			

Époux ou conjoint de fait à charge

annexe 5	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30300	

PAC admissible

si pas d'époux ou conjoint de fait

annexe 5	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30400	

Pension

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	31400	361	
max : 2 000 \$			

Handicap



ligne de la T1	ligne de la TP1
31600 transfert : 31800	376
8 870 \$	3 584 \$

Transfert entre époux / conjoint de fait

annexe
2

ligne de la T1	ligne de la TP1
32600	431

Enfants mineurs aux études postsecondaires

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe A
	367 3 101 \$ / session	RL-8 case A

Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe A	par le parent
	367	annexe S	par l'étudiant

Autres personnes à charge

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe A
	367	

Personne aidante

annexe
5

ligne de la T1	ligne de la TP1
30425 / 30450	462 (code 02)
	max : 1 299 \$

annexe
H

DAS

Employés

RRQ

annexe 8	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30800	98
max : 3 315,60 \$		
RL-1 case B		

RRQ (déduction pour cotisation bonifiée)

annexe 8	ligne de la T1	ligne de la TP1
	22215	248 (code 01)
max : 460,50 \$		
 grille de calculs ligne 248		

RQAP

	ligne de la T1	ligne de la TP1
	31205	97
max : 434,72 \$		
T4 case 55		
RL-1 case H		

Assurance-emploi

	ligne de la T1	ligne de la TP1
	31200	
max : 723,60 \$		
T4 case 18		

Travail indépendant

RRQ

annexe
8

ligne de la T1	ligne de la TP1
22200 (partie employeur - déduction)	248 (code 02) (partie employeur - déduction)
31000 (partie employé – crédit d'impôt)	445 (parties employé et employeur - cotisation)


grille de
calculs
ligne 445

RQAP

annexe
10

ligne de la T1	ligne de la TP1
22300 (partie employeur - déduction)	248 (code 02) (partie employeur - déduction)
31215 (partie employé – crédit d'impôt)	439 (parties employé et employeur - cotisation)

annexe
R

max employé : 434,72 \$

Assurance-emploi (si entente)

annexe
13

ligne de la T1	ligne de la TP1
31217 42120	

FSS

ligne de la T1	ligne de la TP1
	446

annexe
F

Feuille de route #1

Informations sur le client - Feuille de route #1	
Nom : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
NAS : _____	
État civil : ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Conjoint(e) de fait ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire	
Date de l'union/séparation : _____	Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non
CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? ☐ oui ☐ non	Pension alimentaire : ☐ oui ☐ non
PERSONNES À CHARGE	
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. : _____	Activité physique/artist. : _____
Acomptes provisionnels : ☐ fédéral _____ ☐ provincial _____	
Assurance méd. privée ☐ oui ☐ non	
Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ? ☐ oui ☐ non	
Autres : _____	

Feuille de route #2

Nom du client :		Feuille de route #2		
	Fédéral		Provincial	
	Feuillets en main	À remplir	Relevés en main	À remplir
REVENUS				
Emploi	☐ T4		☐ Relevé 1	
Retraite / RPAC	☐ T4A	☐ T1032 (si fract)	☐ Relevé 2	☐ Annexe B + Q (si fract)
Sécurité de la vieillesse	☐ T4A (OAS)		☐ Relevé 2	
RPC/RRQ	☐ T4A(P)		☐ Relevé 6	
RQAP	☐ T4E		☐ Relevé 3	
Placements	☐ T5	☐ FT	☐ Relevé 2	
REER (ou RAP et REEP)	☐ T4RSP	☐ Annexe 7		
FERR	☐ T4RIF		☐ Relevé 5	
Assurance-emploi	☐ T4E		☐ Relevé 16	☐ Annexe G
Ass. sociale et indemn. CNESST	☐ T5007		☐ états fin. + reçus	☐ Ann. L + TP-80
Fiducie	☐ T3	☐ Annexe 3		
Entreprise	☐ états fin. + reçus	☐ T2125		
DÉDUCTIONS/COTISATIONS				
Frais de scolarité	☐ T2202A	☐ Annexe 11	☐ Relevé 8	☐ Annexe T + S
Fonds de travailleurs	☐ reçu	☐ T778	☐ Relevé 10	
Frais de garde d'enfants	☐ enregistrement		☐ Rel. 24	☐ Annexe C
Pension alimentaire	☐ reçu	☐ Annexe 9	☐ enregistrement	☐ GC
Dons	☐ reçu	☐ FT	☐ reçu	☐ GC / Ann.V (si appl.)
Intérêts payés	☐ reçu	☐ FT	☐ reçu	☐ Annexe K et B
Frais médicaux	☐ reçu	☐ FT	☐ reçu	☐ GC
Contribution politique	☐ reçu	☐ Annexe 7	☐ reçu	
Cotisation à un REER / RPAC	☐ reçu		☐ reçu	
Act. physiques et artistiques enfants			☐ reçu	
Activités des aînés	☐ reçu		☐ reçu	
Abonnement nouvelles numériques	☐ reçu		☐ reçu	
Intérêts sur prêt étudiant	☐ acte de vente		☐ reçu	☐ Annexe M
Achat d'une maison	☐ reçu ou T4		☐ acte de vente	☐ TP-752.HA
Cotisation syndicale ou profes.			☐ reçu ou Relevé 1	
Allocat. canad. travailleurs (ACT)		☐ Annexe 6		☐ GC
Cotisation à l'AE		☐ Annexe 13		☐ Annexe F
Cotisation au RRQ		☐ Ann. 8 + T2204		☐ Annexe R
Cotisation au FSS				☐ Annexe A
Cotisation au RQAP		☐ Annexe 10		☐ Annexe B
Personnes à charge		☐ Annexe 5		
Âge - pers. seule - retraite		☐ FT		☐ Annexe P
Transferts entre conjoints		☐ Annexe 2		☐ Annexes C ou P
Prime au travail				☐ Annexe J + GC
Versements anticipés de cr. d'impôt			☐ Relevé 19	☐ Annexe H
Maintien à domicile pers. âgée		☐ Annexe 5		☐ Annexe D
Aidant naturel				
Crédit d'impôt pour solidarité				
Handicap		☐ FT		

FT : feuillets de travail GC : Grille de calculs

Déclaration de revenus fédérale (T1)

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

Protégé B une fois rempli									
Remplissez seulement les lignes qui vous concernent, sauf indication contraire. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les lignes de cette déclaration en composant le 1-800-959-7383 ou en allant à canada.ca/ligne-xxxxx et en remplaçant « xxxxx » par n'importe quel numéro de ligne à cinq chiffres de cette déclaration. Par exemple, allez à canada.ca/ligne-10100 pour en savoir plus sur la ligne 10100.									
Étape 2 – Revenu total									
En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes les sources canadiennes et étrangères.									
Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)					10100				1
Revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence (lisez la ligne 10100 du guide)					10105				
Commissions incluses à la ligne 10100 (case 42 de tous les feuillets T4)					10120				
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (lisez la ligne 10100 du guide)					10130				
Autres revenus d'emploi (lisez la ligne 10400 du guide)					10400	+	pourboires		2
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) (case 18 du feuillet T4A(OAS))					11300	+			3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))					11400	+			4
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400 (case 16 du feuillet T4A(P))					11410				
Autres pensions et pensions de retraite (lisez la ligne 11500 du guide et la ligne 31400 de la déclaration)					11500	+	T4A T3 T4RIF		5
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)					11600	+			6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (consultez le feuillet RC62)					11700	+			7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge					11701				
Prestations d'assurance-emploi (AE) et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)					11900	+			8
Prestations de maternité et parentales de l'AE et prestations du régime provincial d'assurance parentale (RPAP)					11905				
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (utilisez la feuille de travail fédérale) :									
Montant des dividendes (déterminés et autres que déterminés)					12000	+	T5 T4PS T3		9
Montant des dividendes (autres que déterminés)					12010				
Intérêts et autres revenus de placements (utilisez la feuille de travail fédérale)					12100	+	T5 T3		10
Revenus nets de société de personnes (commanditaires ou associés passifs seulement)					12200	+			11
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) (case 131 du feuillet T4A)					12500	+			12
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts					12599			Nets	12600
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)					12700	+	T5 T3		14
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102) Total					12799			Montant imposable	12800
						+			15
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (selon tous les feuillets T4RSP)					12900	+			16
Autres revenus (précisez) :					13000	+			17
Montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et des subventions reçues par des artistes pour un projet					13010	+			18
Additionnez les lignes 1 à 18.					=				19
Revenus d'un travail indépendant (consultez le guide T4002) :									
Revenus d'entreprise		Bruts	13499		Nets	13500		états financiers	20
Revenus de profession libérale		Bruts	13699		Nets	13700	+		21
Revenus de commissions		Bruts	13899		Nets	13900	+		22
Revenus d'agriculture		Bruts	14099		Nets	14100	+		23
Revenus de pêche		Bruts	14299		Nets	14300	+		24
Additionnez les lignes 20 à 24. Revenus nets d'un travail indépendant					=			► +	25
Ligne 19 plus ligne 25								=	26
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)					14400				27
Prestations d'assistance sociale					14500	+	case 11 - T5007		28
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))					14600	+			29
Additionnez les lignes 27 à 29 (lisez la ligne 25000 à l'étape 4).					14700	=		► +	30
Ligne 26 plus ligne 30								Revenu total	15000
						=			31

5005-R F (22) Page 3 de 8

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

Étape 3 – Revenu net				Protégé B une fois rempli
Inscrivez le montant de la ligne 31 de la page précédente.				32
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A) 20600				
Dédution pour régimes de pension agréés (RPA) (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A) 20700				33
Dédution pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus) 20800 +				34
Cotisations de l'employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant selon vos reçus de cotisations RPAC) 20810				
Dédution pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032) 21000 +				35
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4) 21200 +				36
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (case 12 de tous les feuillets RC62) 21300 +				37
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778) 21400 + reçus				38
Dédution pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929) 21500 +				39
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)				
Brute	21699	Dédution admissible	21700 +	40
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M) 21900 +				41
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)				
Total	21999	Dédution admissible	22000 +	42
Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais (utilisez la feuille de travail fédérale) 22100 + reçus				43
Dédution pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) 22200 +				44
Dédution pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) (maximum 460,50 \$) 22215 +				45
Dédution pour cotisations au RPAP sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10) (maximum 337,92 \$) 22300 +				46
Frais d'exploration et d'aménagement (remplissez le formulaire T1229) 22400 +				47
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044) 22900 +				48
Dédution pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223) 23100 +				49
Autres déductions (précisez) : 23200 +				50
Remboursement des prestations fédérales liées à la COVID-19 (case 201 de tous les feuillets T4A fédéraux) 23210 +				51
Additionnez les lignes 33 à 51. 23300 =			► -	52
Ligne 32 moins ligne 52 (si négatif, inscrivez « 0 ») Revenu net avant rajustements 23400 =				53
Remboursement des prestations sociales :				
Remplissez la grille de calcul de la ligne 23500 en utilisant votre feuille de travail fédérale si une ou les deux conditions suivantes s'appliquent :				
- Vous avez inscrit un montant pour d'AE et autre prestations à la ligne 11900 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 75 375 \$; - Vous avez inscrit un montant pour la PSV à la ligne 11300 ou de versement net des suppléments fédéraux à la ligne 14600 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 81 761 \$.				
Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 23500. 23500 -				54
Ligne 53 moins ligne 54 (si négatif, inscrivez « 0 ») (Si ce montant est négatif, vous pourriez avoir une perte autre qu'en capital. Consultez le formulaire T1A.) Revenu net 23600 =				55

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

Protégé B une fois rempli					
Étape 4 – Revenu imposable					
Inscrivez le montant de la ligne 55 de la page précédente.					56
Déduction pour le personnel des Forces armées canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400				57
Déductions pour options d'achat de titres (cases 39 et 41 des feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)	24900	+			58
Déductions pour autres paiements (inscrivez le montant de la ligne 14700 si vous n'avez pas inscrit de montant à la ligne 14600; sinon, utilisez la feuille de travail fédérale)	25000	+			59
Pertes comme commanditaire d'autres années	25100	+			60
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	25200	+			61
Pertes en capital nettes d'autres années	25300	+			62
Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)	25400	+			63
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)	25500	+			64
Déductions supplémentaires (précisez) :	25600	+			65
Additionnez les lignes 57 à 65.	25700	=			66
Ligne 56 moins ligne 66 (si négatif, inscrivez « 0 »)	Revenu imposable			26000	67
Étape 5 – Impôt fédéral					
Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable					
Utilisez le montant de la ligne 26000 pour remplir la colonne appropriée ci-dessous.					
	La ligne 26000 est de 50 197 \$ ou moins	La ligne 26000 est plus de 50 197 \$ mais pas plus que 100 392 \$	La ligne 26000 est plus de 100 392 \$ mais pas plus que 155 625 \$	La ligne 26000 est plus de 155 625 \$ mais pas plus que 221 708 \$	La ligne 26000 est plus de 221 708 \$
Montant de la ligne 26000	0,00	50 197,00	100 392,00	155 625,00	221 708,00
Ligne 68 moins ligne 69 (ne peut pas être négatif)	=	=	=	=	=
Ligne 70 multipliée par le pourcentage de la ligne 71	×	×	×	×	×
	15 %	20,5 %	26 %	29 %	33 %
Ligne 72 plus ligne 73	+	+	+	+	+
	0,00	7 529,55	17 819,53	32 180,11	51 344,18
Impôt fédéral sur le revenu imposable	=	=	=	=	=
Inscrivez le montant de la ligne 74 à la ligne 120 et continuez à la ligne 75.					
Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux					
Montant personnel de base :					
Si le montant de la ligne 23600 est de 155 625 \$ ou moins , inscrivez 14 398 \$.					
Si le montant de la ligne 23600 est de 221 708 \$ ou plus , inscrivez 12 719 \$.					
Sinon, utilisez la feuille de travail fédérale pour calculer le montant à inscrire. (maximum 14 398 \$)					
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1957 ou avant) (utilisez la feuille de travail fédérale)	30000				75
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)	30100	+		65 ans+	76
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)	30300	+			77
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)	30400	+		si pas de conjoint	78
Montant canadien pour aidant naturel pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)	30425	+		si ligne 30300 ou 30400 et droit au MCAN	79
Montant canadien pour aidant naturel pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)	30450	+		si déficience et pas ligne 30300 ou 30400	80
Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (consultez l'annexe 5)					
Nombre d'enfants pour qui vous demandez ce montant	30499	×	2 350 \$	=	30500
Additionnez les lignes 75 à 81.				+	81
				=	82

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)				Protégé B une fois rempli	
Inscrivez le montant de la ligne 82 de la page précédente.					83
Cotisations de base au RPC ou au RRQ (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) :					
pour les revenus d'emploi	(maximum 3 315,60 \$)	30800			84
pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains		31000	+		85
Cotisations à l'assurance-emploi :					
Cotisations de l'employé (lisez la ligne 31200 du guide)	(maximum 723,60 \$)	31200	+	case 18 - T4	86
Cotisations pour les gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)		31217	+		87
Cotisations au régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 434,72 \$)	31205	+		88
Cotisations au RPAP à payer (remplissez l'annexe 10) :					
sur le revenu d'emploi	(maximum 434,72 \$)	31210	+		89
sur le revenu d'un travail indépendant	(maximum 434,72 \$)	31215	+		90
Montant pour les pompiers volontaires (MPV)		31220	+		91
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (MVRS)		31240	+		92
Montant canadien pour emploi :					
Inscrivez le montant le moins élevé : 1 287 \$ ou ligne 1 plus ligne 2.		31260	+		93
Montant pour l'achat d'une habitation	(maximum 10 000 \$)	31270	+		94
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (utilisez la feuille de travail fédérale)	(maximum 20 000 \$)	31285	+		95
Frais d'adoption		31300	+		96
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques (lisez la ligne 31350 du guide)	(maximum 500 \$)	31350	+	reçus	97
Additionnez les lignes 84 à 97.		=			98
Montant pour revenu de pension (utilisez la feuille de travail fédérale)	(maximum 2 000 \$)	31400	+	si lignes 11500 ou 11600 ou 12900	99
Additionnez les lignes 83, 98 et 99.		=			100
Montant pour personnes handicapées pour soi-même (si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la feuille de travail fédérale; sinon, inscrivez 8 870 \$)		31600	+		101
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)		31800	+		102
Additionnez les lignes 100 à 102.		=			103
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)		31900	+	reçus	104
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)		32300	+	case 26 - T2202	105
Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant		32400	+		106
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)		32600	+		107
Additionnez les lignes 103 à 107.		=			108
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans		33099		reçus	109
Montant de la ligne 23600	× 3 % =				110
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 479 \$ ou ligne 110.		=			111
Ligne 109 moins ligne 111 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=			112
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)		33199	+	reçus	113
Ligne 112 plus ligne 113		33200	=		114
Ligne 108 plus ligne 114		33500	=		115
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables			×	15 %	116
Ligne 115 multipliée par le pourcentage de la ligne 116		33800	=		117
Dons (remplissez l'annexe 9)		34900	+	reçus	118
Ligne 117 plus ligne 118		35000	=		119
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux					

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

Protégé B une fois rempli			
Partie C – Impôt fédéral net			
Inscrivez le montant de la ligne 74.			120
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (IRF) (remplissez le formulaire T1206)	40424	+	• 121
Ligne 120 plus ligne 121	40400	=	122
Montant de la ligne 35000			123
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (utilisez la feuille de travail fédérale)	40425	+	124
Report d'impôt minimum (remplissez le formulaire T691)	40427	+	• 125
Additionnez les lignes 123 à 125.	=	▶	126
Ligne 122 moins ligne 126 (si négatif, inscrivez « 0 »)			127
Impôt fédéral de base			42900
Surtaxe fédérale sur le revenu gagné à l'extérieur du Canada (remplissez le formulaire T2203)		+	128
Ligne 127 plus ligne 128		=	129
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)	40500	-	130
Ligne 129 moins ligne 130		=	131
Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))		+	132
Ligne 131 plus ligne 132		=	133
Crédit d'impôt fédéral sur les opérations forestières (consultez le guide)		-	134
Ligne 133 moins ligne 134 (si négatif, inscrivez « 0 »)			• 135
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (utilisez la feuille de travail fédérale)			
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus)	40900		• 136
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200	+	• 137
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (lisez la ligne 41400 du guide)			
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province	41300	RL-10	• 138
Crédit admissible	41400	+	RL-10 x 15 %
Additionnez les lignes 136 à 138.	41600	=	▶ - 139
Ligne 135 moins ligne 139 (si négatif, inscrivez « 0 »)			41700 = 140
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)	41500	+	• 141
Impôts spéciaux (lisez la ligne 41800 du guide)	41800	+	• 142
Additionnez les lignes 140 à 142.			42000 = 143
Impôt fédéral net			
			42000 = 143
Étape 6 – Remboursement ou solde dû			
Montant de la ligne 42000			144
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour vos gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120	+	145
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 23500)	42200	+	146
Impôt provincial ou territorial (du formulaire T2203, s'il y a lieu)	42800	+	• 147
Additionnez les lignes 144 à 147.			43500 = 148
Total à payer			43500 = 148

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

Étape 6 – Remboursement ou solde dû (suite)						Protégé B une fois rempli
Inscrivez le montant de la ligne 148 de la page précédente.					149	
Impôt total retenu (lisez la ligne 43700 du guide)	43700	somme tous les feuillets	150			
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec	43800	-	151			
Ligne 150 moins ligne 151	43850	=	▶	152		
Abattement du Québec remboursable :						
Montant de la ligne 42900	×	16,5 %	=	44000	+ 153	
Païement en trop d'assurance-emploi (AE) (lisez la ligne 45000 du guide)	45000			154		
Montant de la ligne 31210	-			155		
Païement net en trop d'AE						
Ligne 154 moins ligne 155 (si négatif, inscrivez « 0 »)	45100	=	▶	+	156	
Supplément remboursable pour frais médicaux (utilisez la feuille de travail fédérale)	45200	+		157		
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (remplissez l'annexe 6)	45300	+		158		
Crédit canadien pour la formation (CCF) (remplissez l'annexe 11)	45350	+		159		
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	45400	+		160		
Crédit d'impôt de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	45600	+		161		
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (remplissez le formulaire GST370)	45700	+		162		
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible						
Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$)	46800	reçus	×	25 %	= 46900 + 163	
Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne (case 236 de tous les feuillets T5013)	47555	+		164		
Crédit d'impôt pour la remise des produits issus de la redevance sur les combustibles aux agriculteurs (remplissez le formulaire T2043)	47556	+		165		
Crédit d'impôt pour l'amélioration de la qualité de l'air (remplissez le formulaire T2039)	47557	+		166		
Impôt payé par acomptes provisionnels	47600	+		167		
Additionnez les lignes 152, 153 et 156 à 167.			Total des crédits	48200	= ▶ - 168	
Ligne 149 moins ligne 168					= 169	
Si le montant est négatif, inscrivez-le à la ligne 48400 ci-dessous.						
Si le montant est positif, inscrivez-le à la ligne 48500 ci-dessous. Remboursement ou solde dû						
Remboursement 48400			Solde dû 48500			
Pour en savoir plus et pour vous y inscrire au dépôt direct, allez à canada.ca/arc-depot-direct .			Votre paiement doit être effectué au plus tard le 30 avril 2023 . Pour en savoir plus sur comment faire votre paiement, allez à canada.ca/paiements .			
J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et tout document joint sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.			Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :			
Signez ici _____ Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.			Des frais ont-ils été facturés? 49000 1 ☐ Oui 2 ☐ Non			
Numéro de téléphone : _____			Numéro de la TED (s'il y en a) : 48900 _____			
Date : _____			Nom du professionnel de l'impôt : _____			
			Numéro de téléphone : _____			
Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes .						
N'inscrivez rien ici.		48700	48800	48600	48900	

Déclaration de revenus provinciale (TP1)

⇒ tenir compte des informations fournies à la suite du titre de la ligne ⇐
(où trouver les données et les annexes / formulaires à remplir)

Portez une attention particulière aux lignes précédées d'une flèche ➔. TP-1.D (2022-12) Page 2

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après. 94 ☐

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après. 95 ☐

Cotisation au RPC. Consultez le guide.	96		Cotisation au RRQ, relevé 1, case B	98	
Salaire admissible au RPC	96.1		Salaire admissible au RRQ, relevé 1, case G .	98.1	
Cotisation au RQAP, relevé 1, case H	97		Consultez le guide.		
Commissions reçues, relevé 1, case M	100		Avantage imposable, relevé 1, cases G-1 et L-2	102	

Revenus d'emploi, **relevé 1, case A**

Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)

Autres revenus d'emploi. Consultez le guide. Précisez. 106 0

Cotisations à un régime d'assurance salaire 165

Prestations d'assurance parentale, **relevé 6, case A**

Prestations d'assurance emploi, **feuillelet T4E**

Pension de sécurité de la vieillesse. Consultez le guide.

Prestations du RRQ ou du RPC, **relevé 2, case C**

Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes

➔ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.

Dividendes de sociétés canadiennes imposables

Montant réel des dividendes déterminés 166

Montant réel des dividendes ordinaires 167

Montant imposable

Intérêts et autres revenus de placement

Revenus de location.

Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers. Revenus bruts 168

Revenus nets

Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.

Pension alimentaire reçue (montant imposable)

Prestations d'assistance sociale, **relevé 5, case A**, et aide financière semblable, **relevé 5, case B**

Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux. Précisez. 149

Autres revenus. Consultez le guide.  PCMR, PCREPA ou PCTCC 169

Précisez. 153

Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L)

Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.

Revenu total = 199

Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide.

Déduction pour régime de pension agréé (RPA), **relevé 1, case D**

Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi. Précisez. 206

Déduction pour REER ou RPAC/RVER RAP ou REEP 212

Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.

Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire 224

Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.

Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.

Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.

Total des pertes 233

Perte admissible

Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1)

Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur

Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q.

Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide.

Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP. Précisez. 248.1

Autres déductions. Consultez le guide. Précisez. 249

Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. **Total des déductions** = 254

Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254

Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.

Additionnez les montants des lignes 256 et 260.

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.

Revenu net = 275

1202 ZZ 73504850

➔ TP-80

➔ TP-59

➔ + Annexe R

 = grille de calculs provinciale

⇒ tenir compte des informations fournies à la suite du titre de la ligne ⇐
(où trouver les données et les annexes / formulaires à remplir)



Attachez vos documents ici (ne joignez pas les documents non requis).
Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

TP-1.D (2022-12) Page 3

Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.	Précisez. 277	+	275	
Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.		+	276	
		+	278	
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.		=	279	

Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.	Précisez. 286	+	287	
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.	Précisez. 289.1	+	289	
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.		+	290	
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.		+	292	
Déduction pour Indien		+	293	
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.		+	295	ligne 148
Déductions diverses. Consultez le guide.	Précisez. 296	+	297	
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.	Total des déductions	=	298	
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.		=	299	Revenu imposable

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.		-	350	16 143,00
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358		=	359	case M - RL5
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.		+	361	
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.		+	367	case A - RL8
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.		+	376	
Additionnez les montants des lignes 359 à 376.		=	377	
		×		15%
Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %		=	377.1	

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région	378		
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B. + Annexe K si applicable	+	381	reçus
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M. Montant demandé	+	385	reçus
Additionnez les montants des lignes 378 à 385.	=	388	
	×		20 %
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %	=	389	

Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.	Précisez. 390.1	+	390	
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.		+	391	
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.		+	392	
Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide. Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395	393	+	395	reçus
Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.		+	396	
Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres	397.1 case F - RL1 ou reçus × 10 %	+	397	
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.		+	398	case 26 - T2202
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.		+	398.1	
Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.	Crédits d'impôt non remboursables	=	399	

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)		-	401	
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.		=	404	
Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.		=	405	
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)	414		reçus	
Crédit d'impôt pour dividendes	+	415	RL 3 RL16	
Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D	+	422		
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.	+	424	RL10	
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.	=	425		
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.		=	430	
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.		-	431	
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.		=	432	


1203 ZZ 73504851

 = grille de calculs provinciale

⇒ tenir compte des informations fournies à la suite du titre de la ligne ⇐
(où trouver les données et les annexes / formulaires à remplir)

		TP-1.D (2022-12) Page 4
Montant de la ligne 432		432
Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide.	437 2, 2	
Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?	436 ☐ Oui ☐ Non	
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.		+ 438
Versements anticipés de crédits d'impôt, relevé 19, case A, B, C, D, G ou H		+ 439
Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide.	Précisez. 442	+ 441
Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)	444	+ 443
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.		+ 445
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.		+ 446
Remplissez l'annexe K ou Inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.	449	+ 447
Additionnez les montants des lignes 432 à 447.		Impôt et cotisations = 450
Remboursement ou solde à payer		
Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets	451	somme de tous les relevés
➔ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q	- 451.1	
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1	= 451.2	➔ 451.2
➔ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint		+ 451.3
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC		+ 452
Impôt payé par acomptes provisionnels		+ 453
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province		+ 454
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.		+ 455 RL24
Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.		+ 456
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		+ 457
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J.		+ 458
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes		+ 459
Crédit d'impôt Bouclier fiscal		+ 460
Autres crédits. Consultez le guide.	Précisez. 461	+ 462
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés		+ 463
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463.		Impôt payé et autres crédits = 465
Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.		+ 466
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.		= 468
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468		= 470
Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 9 du guide.		
➔ Montant de la ligne 470, s'il est négatif	474	Remboursement
Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.	- 476	
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476	Remboursement = 478	
Remboursement anticipé. Consultez le guide.	480	
➔ Montant de la ligne 470, s'il est positif		Solde à payer
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.	- 477	
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.	Solde à payer = 479	
Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.		481
Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).		
Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.		
Signature X		crédit d'impôt pour personne aidante (code 02) → Annexe H
Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)	Ind. rég. Téléphone	crédit d'impôt pour activités des enfants (code 25) ☐ reçus →
498	499	crédit d'impôt pour activités des aînés (code 28) ☐ reçus → x 20 %
Nous pouvons comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.		
© Revenu Québec		
1204 ZZ 73504852		

= grille de calculs provinciale

Logiciel ProFile 2022

Principales icônes de la barre d'outils



Pour débiter une nouvelle déclaration.



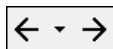
Pour ouvrir une déclaration déjà existante.



Pour sauvegarder la déclaration. **Faites-le souvent pour éviter de perdre des données.**



Pour contre-passer un montant.



Pour avancer ou reculer dans les dernières actions posées.



Pour passer d'une déclaration à l'autre entre les conjoints.



Pour accéder à la déclaration d'un autre membre de la famille.



Pour ouvrir le document connexe de la déclaration fédérale/provinciale.



Pour imprimer la déclaration.



Pour imprimer le formulaire ouvert.



Pour ouvrir l'explorateur de formulaires, un outil précieux qui vous permettra d'entrer les données et d'ouvrir les documents nécessaires.



Pour ouvrir directement la déclaration T1 ou la TP1



Pour faire apparaître le vérificateur.



Pour apposer diverses marques de révision dans les documents afin de faciliter la révision.

Caractéristiques du logiciel ProFile

- Couleurs des fonds d'écran :

	Fédéral	Provincial
1 ^{er} conjoint	turquoise	mauve
2 ^{ème} conjoint	vert	jaune

- Couleur des montants :

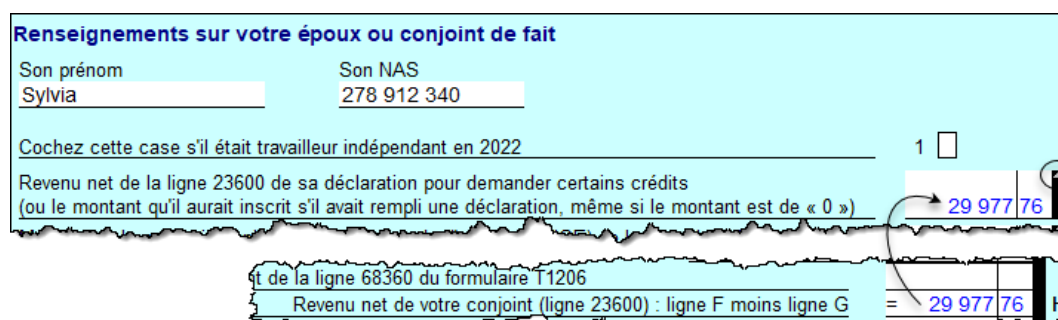
Couleur	Signification
bleu	Les montants proviennent d'un calcul du logiciel. Double-cliquez sur le montant pour avoir accès au formulaire s'y rapportant.
noir	Les montants peuvent être modifiés.
rouge	Les montants ont été contre-passées.

- Une boîte d'état noire peut indiquer que :

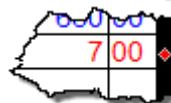
 ce champ renferme une liste déroulante



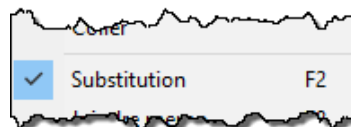
 la donnée de ce champ provient d'un autre formulaire



 Rouge : la donnée a été contre-passée



Pour annuler la contre-passation : positionnez-vous dans le champ et cliquez sur F2 ou cliquez sur le bouton droit de la souris et cliquez sur *Substitution*.



Principales sections de la fenêtre Informations

Info		Informations personnelles - 2022	
Informations personnelles du particulier		État civil	
NAS Titre Prénom Nom Changement de nom en 2022? ☐ Oui ☒ Non Désirez-vous effectuer un changement d'adresse? ☐ Oui ☒ Non Aux soins de Adresse C.P. App. Ville Province Code postal Pays (autre que le Canada) Tél. principal Date de naiss. Âge Date de décès Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin Province ou territoire de résidence, si différent de l'adresse postale : Résidence avec adresse postale hors Canada S. O. Messagerie en ligne de l'ARC : ☒ Déjà inscrit ☐ Oui ☐ Non Adresse courriel : En fournissant mon adresse courriel ou en mettant à jour une adresse déjà enregistrée, je comprends que je m'abonne à la messagerie en ligne et j'accepte les modalités énoncées à la page 2 du formulaire T183. Je comprends aussi que l'ARC ne m'enverra pas d'avis par la poste. Voulez-vous que le préparateur reçoive votre avis de cotisation par voie électronique? ☒ Oui ☐ Non En cochant la case Oui ci-dessus, j'autorise l'ARC à fournir par voie électronique les résultats de ma cotisation ainsi que mes avis de cotisation et de nouvelle cotisation au déclarant par voie électronique (y compris à un escompteur) nommé à la partie C du formulaire T183. Je recevrai maintenant une copie de mes avis de cotisation et de nouvelle cotisation de mon déclarant par voie électronique.		Indiquez votre état civil au 31 décembre 2022 1 ☐ Marié(e) 2 ☐ Conjoint de fait 3 ☐ Veuf (veuve) 4 ☐ Divorcé(e) 5 ☐ Séparé(e) 6 ☐ Célibataire Si votre situation a changé en 2022, inscrivez la date Étiez-vous marié ou viviez-vous en union de fait à un moment quelconque au cours de cette année d'imposition? ☐ Oui ☐ Non Résidence Province de résidence au 31 décembre 2022 Québec Province de travail indépendant Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année 2022, inscrivez la date de votre : arrivée ou départ Êtes-vous un non-résident? ☐ Oui ☒ Non Statut de résidence Résident Avez-vous disposé d'un bien ou de biens en 2022 pour le(s)quel(s) vous demandez une exemption pour résidence principale? ☐ Oui ☒ Non Utiliser l'adresse du préparateur pour : ☒ S. O. ☐ Avis de cotisation et remboursement ☐ A. de cotis. ☐ Adresse de retour de la déclaration	

Déclaration					
Transmettre cette déclaration par la TED?	☒ Oui	☐ Non	Êtes-vous citoyen canadien?	☒ Oui	☐ Non
Le contribuable a-t-il signé le formulaire T183 électroniquement?	☒ Oui	☐ Non	À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs ou, si vous avez entre 14 et 17 ans, du Registre des futurs électeurs?	☒ Oui	☐ Non
Si des déclarations de différentes années d'imposition sont produites dans une même année de traitement, l'Agence du revenu du Canada exige que les déclarations des années précédentes soient produites par ordre chronologique. Veuillez répondre à la question suivante :			Le contribuable possédait-il des biens étrangers déterminés dont le coût total, à un moment quelconque en 2022, dépassait 100 000 \$ CA?	☐ Oui	☒ Non
Transmettre plusieurs années d'imposition par la TED?	☐ Oui	☒ Non	Le contribuable possédait-il une participation dans une société étrangère affiliée à un moment quelconque en 2022?	☐ Oui	☒ Non
Si vous produisez une déclaration de revenus auprès de l'Agence du revenu du Canada pour la première fois (ce qui signifie que vous n'avez jamais produit de déclaration papier et qu'un professionnel de l'impôt n'a jamais produit votre déclaration par voie électronique), veuillez indiquer votre accord avec la déclaration suivante :			Le revenu du contribuable est-il nul?	☐ Oui	☒ Non
Je produis une déclaration de revenus auprès de l'ARC pour la première fois	☐ Oui	☐ Non	Demande le montant pour personnes handicapées?	☐ Oui	☒ Non
Je produis une déclaration de revenus TP-1 auprès de Revenu Québec pour la première fois	☐ Oui	☒ Non	Si oui, est-ce la première demande?	☐ Oui	☒ Non
S'agit-il d'une déclaration modifiée?	☐ Oui	☐ Non	Déficience mentale ou physique?	☐ Oui	☒ Non
(T1ReTransmettre)	☐ Oui	☐ Non	Est-ce la déclaration d'une personne décédée produite tôt ou en vertu d'un choix?	☐ Oui	☐ Non
L'ARC est autorisée à communiquer avec le préparateur pour demander des pièces justificatives pour les examens pré-cotisation ou post-cotisation	☒ Oui	☐ Non	Choix en vertu du paragraphe 104(13.4) d'avoir un certain revenu imposé sur la déclaration T1 du bénéficiaire décédé, plutôt que sur la déclaration T3		
L'autorisation du préparateur expirera le			Langue de correspondance	Français	
Méthode de contact :	Pré-cotisation	Post-cotisation	Date de la signature		
Contacte le préparateur	☒	☐			
Contacte le client	☐	☒			
La déclaration est-elle escomptée?	☐ Oui	☒ Non			
Le contribuable a-t-il signé le formulaire RC71 électroniquement?	☐ Oui	☐ Non			
La déclaration a-t-elle été préparée par le programme des bénévoles de l'ARC?	☐ Oui	☒ Non			
Des frais sont-ils facturés pour la préparation de cette déclaration de revenus?	☒ Oui	☐ Non			
Étiez-vous détenu dans une prison ou un établissement semblable :					
- pendant une période de 90 jours ou plus durant l'année?					
(Annexe 6 & Crédit pour la TPS/TVH)	☐ Oui	☒ Non			
Si votre province ou territoire de résidence a changé en 2022, indiquez la date de votre déménagement.					
Votre adresse domiciliaire est-elle la même que votre adresse postale?	☒ Oui	☐ Non			

Boutons importants



Explorateur de formulaires



Explorateur de formulaires

Verville, Simon

Form:

Ouvrir Imprimer Nouveau

Liste Détail Mot-clé Ligne

options d'affichage

Formulaires

1. Identification

2. Feuilles

3. Revenu

4. Déductions

5. Impôt + crédits

6. Déclaration + annexes

7. Production

8. Client

9. Tous

A. Utilisé

B. Données saisies

C. L'année précédente

T1

TP1

formulaires combinés du fédéral et du provincial

Info + Personnes

entrée des données

T1, TP1 et toutes les annexes

formulaires utilisés servant à produire la déclaration actuelle

formulaires fédéraux

formulaires provinciaux

cliquez sur la flèche pour passer d'un conjoint à l'autre

Cotisation au Régime d'assurance médicaments du Québec (Annexe K)

Mois pendant lesquels le contribuable ne doit pas payer de cotisation au RAMQ et la raison.

B. Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

1 Vous En 2022, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?
Si oui, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Situation	Oui
Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.	50
Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.	51
Vous receviez des prestations d'assistance sociale (y compris les prestations du Programme objectif emploi).	52
Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié.	53
Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, vous fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.	54
Vous étiez un Indien inscrit au registre de Services aux Autochtones Canada (SAC) ou un Inuit reconnu par ce ministère.	55
Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.	56
Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.	57
Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue avant vos 18 ans. Consultez le guide à la ligne 447.	58
Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».	59

Si oui, cochez les mois visés.

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin

Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

Nombre de mois cochés de janvier à juin 60 + Nombre de mois cochés de juillet à décembre 61 = Ajoutez les nombres des cases 60 et 61. 62

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint. Voyez la suite à la page suivante.

Frais médicaux

Optimisez toujours les frais médicaux.

Sélectionnez le nom du patient dans la liste en cliquant sur la flèche.

Frais Médicaux
Fédéral

Optimisez les frais médicaux? Oui ☒ Non ☐

Frais Médicaux - ligne 33099

Période visée par la déduction du 2022-01-01 au 2022-12-31

Date de paiement	Nom du patient	Paiement fait à	Description des dépenses	* Sujet à une limite?	Monture de lunettes?	Montant	Montant réclamé
2022-03-10	Émilien Verville	Dentiste Dent de scie	nettoyage	Non	Non	155,00	31,00
2022-01-21	Sylvia Vadeboncoeur	A vue d'oeil inc.	examen, lentilles	Non	Non	902,12	902,12
2022-02-25	Sylvia Vadeboncoeur	Vivre enfin!	psychothérapie	Non	Non	630,00	630,00
2022-07-22	Rachel Verville	Pharmacie Pilule Rose	médicaments	Non	Non	35,00	7,00
Total partiel des frais médicaux						1 570,12	

montant de la case 85 du T4 qui s'inscrit automatiquement

cotisation au RAMQ de l'an passé

montants contrepassés pour tenir compte du remboursement

	Contribuable	Conjoint
Primes versées à un régime d'assurance-maladie		
Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie	1 025,00	
Régime d'assurance médicaments du Québec - 2021	686,00	686,00
Nova Scotia Seniors' Pharmacare Program		
Total des frais médicaux de la ligne 33099		2 397,00
		3 967,12

Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge - ligne 33199

Nom de la personne à charge Yvette Verville Revenu net 23 926,29

Date de paiement	Paiement fait à	Description des dépenses	* Sujet à une limite?	Montant	Montant réclamé
2022-12-31	Pharmacie Pilule Rose	médicaments	Non	432,55	432,55

Habituellement, le contribuable ayant le revenu le moins élevé

employé

RAMQ 2022

employeur

TP1FraisMédicaux
TP1 Frais médicaux
Provincial

Période visée par la déduction : du 2022-01-01 au 2022-12-31

Date de paiement	Nom du patient	Paiement fait à	Description des dépenses	* Oui/Non	** Oui/Non	Montant	Montant réclamé
2022-03-10	Émilien Verville	Dentiste Dent de scie	nettoyage	Non	Non	155,00	31,00
2022-01-21	Sylvia Vadeboncoeur	A vue d'oeil inc.	examen, lentilles	Non	Non	902,12	902,12
2022-02-25	Sylvia Vadeboncoeur	Vivre enfin!	psychothérapie	Non	Non	630,00	630,00
2022-07-22	Rachel Verville	Pharmacie Pilule Ros	médicaments	Non	Non	35,00	7,00
2022-12-31	Yvette Verville	Pharmacie Pilule Ros	médicaments	Non	Non	432,55	432,55
2022-08-10	Yvette Verville	Appareils médicaux H	déambulateur	Non	Non	371,18	371,18
Total partiel des frais médicaux						2 373,85	

* Frais de séjour / préposé
** Monture de lunettes

Réclamez-vous les frais médicaux? Oui

	Contribuable	Conjoint
Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie	1 025,00	
Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie (travail indépendant)		
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec de l'année 2022	236,60	
RL-1, case J - Régime privé d'assurance-maladie	1 345,60	
RL-22, case B - Régime privé d'assurance-maladie		
Total des frais médicaux		2 607,20
Montant pour frais médicaux reporté à la section C de l'annexe B		4 981,05

Comment remplir les cases

T4 État de la rémunération payée			
		Case	Feuillet #1
Description			Symphonie inc.
Province d'emploi		10	Québec
Revenus d'emploi		14	37 280,00
Transférer le revenu d'emploi de la case 14 à la ligne 15 du formulaire T777S (État des dépenses d'emploi du travail à domicile en raison de la COVID-19)			Non
Cotisations de l'employé	RPC	16	
	RRQ	17	2 160,22
	AE	18	447,36
	RPAP	55	184,16
Exemption	RPC/RRQ	28	Non
	AE		Non
	RPAP		Non
	Code d'emploi	29	
Cotisations à un RPA		20	
Facteur d'équivalence		52	
Impôt sur le revenu retenu		22	2 002,40
Gains assurables d'AE		24	37 280,00
Gains admissibles - RPC/RRQ		26	38 625,60
Gains assurables du RPAP		56	37 280,00
Cotisations syndicales		44	172,80
Dons de bienfaisance		46	
Autres renseignements			
Allouer les cotisations de l'employé à un régime d'assurance-maladie ou 83 au T2125?			
Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie		85	1 025,00
Montant de compensation non imposable		87	

T4 Statement of Remuneration Paid État de la rémunération payée	
Employment income Revenus d'emploi	Income tax deducted Impôt sur le revenu retenu
37 280 00	22 2 002 40
CPP contributions – see over l'employé au RPC – voir au verso	EI insurable earnings Gains assurables d'AE
	24 37 280 00
QPP contributions – see over l'employé au RRQ – voir au verso	CPP/QPP pensionable earnings Gains ouvrant droit à pension – RPC/RRQ
2 160 22	26 38 625 60
Employee's EI premiums Cotisations de l'employé à l'AE	Union dues Cotisations syndicales
447 36	44 172 80
RPP contributions Cotisations à un RPA	Charitable donations Dons de bienfaisance
	46
Pension adjustment Facteur d'équivalence	RPP or DPSP registration number N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDS
	50
RRPP premiums – see over l'employé au RPAP – voir au verso	PPIP insurable earnings Gains assurables du RPAP
184 16	56 37 280 00

Résumé

Voici les grandes étapes à suivre afin de produire une déclaration avec *ProFile*. Vous pouvez aussi adopter votre propre méthode de travail.



1. Compléter les pages *Informations personnelles* (pour les deux conjoints) et *Personnes à charge*.
2. Enregistrer toutes les données des feuillets et des Relevés en votre possession.
3. Entrer les données des autres pièces justificatives en main (reçus).
4. Compléter les formulaires selon les informations supplémentaires fournies dans la mise en situation.
5. À l'aide de la feuille de route #2, vérifier si les annexes et les formulaires se rapportant à la situation du contribuable sont bien remplis (voir la section *Utilisé*). Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'avertissement en vigueur.
6. Étudier les déclarations T1 et TP1 et apporter les corrections si nécessaire.

Voici un résumé présentant les principaux crédits et où les inscrire dans *ProFile*.

LÉGENDE		
Explorateur de formulaires 	Sélection 	Section ou ligne

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Frais de scolarité	Feuilles ⇒ T2202/TL11	l'étudiant
<u>Transfert des frais de scolarité</u>	<u>Contribuable à qui le montant est transféré</u> Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) Transferts – personnes à charge Renseignements supplémentaires – QC Transferts – personnes à charge – QC <u>Étudiant</u> Déclaration + annexes ⇒ TP1T	revenu + élevé

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Intérêts sur prêt étudiant	 Impôt + crédits ⇒ PrêtÉtudiant (fédéral)  Déclaration + annexes ⇒ TP1M (provincial)	celui qui les paie
<u>Transfert</u> du montant pour études postsecondaires (provincial)	<u>Contribuable à qui le montant est transféré</u>  Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Renseignements supplémentaires – QC § Transferts – personnes à charge – QC <u>Étudiant</u>  Feuilles ⇒ RL8  Déclaration + annexes ⇒ TP1S	revenu + élevé
Frais de garde d'enfants	 Identification ⇒ Personnes § Renseign. pour frais de garde d'enfants § Rens. add. pour frais de garde d'enfants – QC	revenu - élevé (fédéral) revenu + élevé (provincial)
Abonnement aux nouvelles numériques (fédéral)	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Crédit d'impôt pour les abonnements aux nouvelles numériques	celui qui a conclu le contrat
Dons	 Impôt + crédits ⇒ Dons (fédéral) ⇒ TP1Dons (provincial)	revenu + élevé
<u>Transfert</u> de dons	bouton droit de la souris sur le montant du don	
Pourboires	 Revenu ⇒ AutresRevenus (fédéral) § Autres revenus d'emploi - ligne 10400 ⇒ TP1AutresRevenus (provincial) § Autres revenus d'emploi - ligne 107	celui qui les reçoit

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
FTQ / Fondation	 Déductions ⇒ REER/RPAC  Feuilles ⇒ RL10	celui qui cotise
Frais médicaux	 Impôt + crédits ⇒ Médical (fédéral) ⇒ TP1Médical (provincial)	revenu - élevé
Cotisation au RAMQ (an passé) (fédéral)	 Impôt + crédits ⇒ Médical (fédéral) § Régime d'ass. médicaments du Québec - 2021	celui qui réclame les frais médicaux (colonne pour chaque contribuable)
REER/RPAC Cotisation de l'employeur au RPAC Maximum déductible RAP à rembourser	 Déductions ⇒ REER/RPAC	celui qui cotise
Pension alimentaire payée et reçue	 Déductions ⇒ PenAlim (fédéral) ⇒ TP1PenAlim (provincial)	celui qui la paie ou la reçoit
Cotisations syndicales et professionnelles (si pas dans le T4)	 Déductions ⇒ AutresDéductions (fédéral) § Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables - ligne 21200  Impôt + crédits ⇒ TP1AutresCrédits (provincial) § Cotisations synd. ou professionnelles - ligne 397	celui qui les paie
Maintien à domicile des aînés (provincial)	 Déclaration + annexes ⇒ TP1J	revenu + élevé

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Acompte provisionnel	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Impôt payé par acomptes provision. - ligne 47600 ⇒ TP1AutresCrédits (provincial) § Impôt payé par acomptes provision. - ligne 453	celui qui les paie
Bouclier fiscal (provincial)	 Impôt + crédits ⇒ TP1029.BF § lignes 20 à 24 (rev. travail contribuable) § lignes 40 à 44 (rev. travail conjoint) § lignes 56 et 57 (ligne 275 contribuable + conj.)	revenu + élevé
Activités des enfants (provincial)	 Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Crédit d'impôt pour activités des enfants	revenu + élevé
Activités des aînés (provincial)	 Impôt + crédits ⇒ TP1AutresCrédits § Autres crédits - ligne 462	l'aîné
Fournitures scolaires d'éducateur admissible (fédéral)	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible – ligne 46900	l'enseignant
Frais d'intérêts et financiers	 Déductions ⇒ AutresDéductions § Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais – ligne 22100 (fédéral)  Revenu ⇒ TP1RevPlac (provincial) § Frais financiers et frais d'intérêts - ligne 231	celui qui les paie
<u>Transfert</u> pour personne handicapée	 Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Déficience mentale / physique § Supplément pour déficience (moins de 18 ans)	revenu + élevé

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Contribution politique	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales - lignes 40900/41000 ⇒ TP1AutresCrédits (municipal) § Crédit d'impôt pour contributions à des partis politiques autorisés du Québec- ligne 414	celui qui les paie
Montant canadien pour aidants naturels (fédéral) Personne aidante (provincial)	 Identification ⇒ Personnes (colonne PAC concernée) § Déficience mentale / physique § Montant pour aidant naturel  Déclaration + annexes ⇒ TP1H	celui qui réclame le crédit correspondant
Achat d'une habitation	 Impôt + crédits ⇒ AutresCrédits (fédéral) § Crédit d'impôt pour l'achat d'une habitation - ligne 31270  Impôt + crédits ⇒ TP752.HA (provincial)	revenu + élevé
Optimisation du transfert du revenu de pension	 Tous *avoir coché la case pertinente au haut du T1032 au préalable ⇒ T1032Opt (fédéral) § bouton droit sur la ligne F et choisir <i>Optimiser le transfert du revenu de pension</i> ⇒ TP1QOpt (provincial) § bouton droit sur la ligne <i>Montant du transfert de revenu de pension maximal</i> et choisir <i>Optimiser le transfert du revenu de pension</i>	celui qui transfère le montant
Attestation de personne handicapée Confirmation de revenu à zéro	 Identification ⇒ Info (pour chaque contribuable) § Déclaration	chaque contribuable

	OÙ L'INSCRIRE DANS PROFILE	QUI DEVRAIT LE DEMANDER
Information sur le conjoint	 Identification ⇒ Info (pour chaque contribuable) § Information du conjoint § Informations provinciales - Québec	chaque contribuable
Personne seule Transfert du remboursement au conjoint (QC) Régime d'ass. médicaments privé (toute l'année) Paieement de la cotisation au RAMQ du conjoint	 Identification ⇒ Info (pour chaque contribuable) § Informations provinciales - Québec	chaque contribuable
Changement de l'état civil	 Identification ⇒ Info (pour chaque contribuable) § État civil	chaque contribuable
Report des frais de scolarité	 Déclaration et annexes ⇒ A11 (fédéral) § Montant féd. inutilisé des frais de scol... (ligne 1) ⇒ TP1T (provincial) § Partie inutilisée des frais de scolarité... (ligne 44)	celui qui les reporte
Report des intérêts payés sur prêt étudiant	 Impôt + crédits ⇒ PrêtÉtudiant (fédéral) § Intérêts sur prêt étudiant à reporter (section du bas)  Déclaration + annexes ⇒ TP1M (provincial) § Partie inutilisée des intérêts... (ligne 46)	celui qui les reporte

[illegible]

[illegible]